

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Contrôle de l'Etat : une Cour des comptes est-elle plus indépendante ?

Le Contrôle des finances de la République et Canton du Jura est responsable de la vérification de la gestion financière de l'Etat. Son contrôleur général est élu par le Parlement jurassien. A ce titre, il rend des comptes au législatif cantonal, par l'intermédiaire de la commission de gestion et des finances (CGF).

Dans la pratique, force est de constater que le CFI est aussi très lié au Gouvernement jurassien. Quelques exemples permettent de se rendre compte de cela. Ainsi, sur le site internet de l'Etat, le Contrôle des finances se trouve dans le Département des Finances. Autre exemple, les employé-e-s du CFI, à l'exception de son chef, sont nommé-e-s par l'Exécutif cantonal.

Les cantons de Genève et de Vaud ont opté pour un système différent et possèdent une Cour des comptes dont l'indépendance vis-à-vis de l'Exécutif semble plus importante. Dans le canton de Vaud, la Cour des comptes est une autorité constitutionnelle indépendante « qui a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité. »

Sachant que le contrôleur général des Finances partira prochainement à la retraite, le moment semble judicieux pour se questionner quant à l'organisation, à l'indépendance et aux missions du CFI.

Aussi, nous prions le Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

-Quelle appréciation le Gouvernement jurassien porte-t-il sur l'indépendance du CFI vis-à-vis de son autorité ?

-Le Gouvernement jurassien s'est-il déjà saisi de la question d'une éventuelle Cour des comptes dans le canton du Jura ? Cas échéant, cette solution pourrait-elle être envisagée ?

- Est-ce que le départ à venir du contrôleur général des Finances permet une réflexion quant à l'organisation et aux missions du CFI ?

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 29 janvier 2020